

## Remise à niveau SSIAP 1 - Agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

CREFOPS SUD OUEST  
Mme ESTEVES Anne-Sophie  
05.57.77.24.18  
anne-sophie.dacosta@crefops.com

## Accès à la formation

## Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salaré(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

## Sélection :

Dossier

## Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

## Conditions d'accès :

Pour se présenter à la formation, le stagiaire doit remplir les conditions suivantes : - Etre titulaire du SSIAP 1, d'une équivalence réglementaire, de l'ERP 1 ou de l'IGH 1. - Etre titulaire d'un des brevets de secourisme suivants : . Prévention et Secours Civiques (PSC 1) de moins de 2 ans, . Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou Premiers Secours en Equipe (PSE 1) en cours de validité, . Recyclage en secourisme de moins de 2 ans. - Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical, selon modèle déterminé, datant de moins de 3 mois.

## Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

## Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Remettre à niveau les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en vue d'exercer la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes comme exigé par la réglementation.

## Contenu et modalités d'organisation

**CONTENU DE LA FORMATION** Poste de sécurité Fonctionnement d'un poste de sécurité. Rondes de sécurité et surveillance des travaux Conduite d'une ronde de sécurité. Appel et réception des services publics de secours Appel, accueil et guidage des secours publics. Mises en situation d'intervention Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité. Mise en œuvre des moyens d'extinction Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie. **VALIDATION DE LA FORMATION** La formation est validée si le candidat est présent à l'ensemble des séquences programmées.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**  
Commentaires sur la parcours personnalisable **8h30-12h et 13h30-17h**

## Validation(s) Visée(s)

## &gt; Attestation de fin de formation

## Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00203511	du 01/01/2021 au 31/12/2021	FLOIRAC (33)	CREFOPS SUD OUEST		Non éligible	
00251438	du 01/01/2022 au 31/12/2022	FLOIRAC (33)	CREFOPS SUD OUEST		Non éligible	
00332012	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Floirac (33)	CREFOPS SUD OUEST		Non éligible	

**00396395**

du 01/01/2024 au  
31/12/2024

Floirac (33)

**CREFOPS SUD  
OUEST**

Non  
éligible

FPC

**00524005**

du 01/01/2025 au  
31/12/2025

Floirac (33)

**CREFOPS SUD  
OUEST**

Non  
éligible

FPC